

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Des municipalités se mobilisent afin d'améliorer leur Service de sécurité incendie

SAINT-RÉMI, LE 6 JUILLET 2021 – Les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Rémi ont décidé de mettre en commun leur personnel-cadre en sécurité incendie afin de s'assurer de la disponibilité d'une ressource décisionnelle dans le cadre des interventions.

Jusqu'à maintenant, la présence d'un officier, qui a pour rôle d'assumer la gestion et le commandement des interventions des différents Services de sécurité incendie (SSI) de l'ouest de la MRC, n'était pas garantie. C'est pourquoi les directions des SSI des municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Rémi ont formé un comité de travail en vue de trouver une solution. Ce comité a donc soumis à chacun de ses directions et conseils municipaux un projet d'entente relative au partage de ressources-cadres en sécurité incendie. À ce jour, quatre municipalités y ont adhéré. La municipalité de Sainte-Clotilde à l'intention de prendre part à cette entente ultérieurement.

L'implantation d'un système de garde dans chacun des SSI aurait représenté des coûts très élevés pour chacune des municipalités. La mise en commun du personnel-cadre garantit donc la présence d'un officier qualifié les nuits, les fins de semaine et les jours fériés. Par leur rôle, ces officiers peuvent ainsi s'assurer que les citoyens recevront l'assistance dont ils ont besoin et recourir à des ressources supplémentaires au besoin, et ce, à un coût moindre.

L'ensemble de la démarche vise à améliorer le niveau de service aux citoyens par rapport à ce qui était existant et à optimiser les ressources humaines et financières de l'ensemble des municipalités participantes au projet. Les citoyens auront donc la garantie que pendant les périodes de garde, un officier se chargera de leur demande d'intervention et s'assurera que les demandes d'assistance des citoyens soient traitées comme il se doit.

La sécurité des citoyennes et citoyens est au cœur des préoccupations des quatre conseils municipaux. Ainsi, la mairesse et les maires sont heureux de la signature de cette entente entre leur municipalité.

-30-

Pour plus de renseignements :

Madame Cynthia Ménard
Directrice des communications et activités de promotion
Ville de Saint-Rémi
450 454-3993, poste 2782
cménard@ville.saint-remi.qc.ca